

NOM DU PRODUIT : **CREME NETTOYANTE INDUSTRIE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A330 – A332 – A334****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : **CREME NETTOYANTE INDUSTRIE POUR LES MAINS**
Code produit : **A330 – A332 – A334**
Conditionnement : **A330 carton de 2 bidons de 5L – A332 carton de 2 cartouches de 5L
A334 carton de 6 flacons de 500 ml**
Type de produit : **Mélange / Liquide**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : **Cosmétique
Nettoyage des mains en atelier**
Utilisations déconseillées : **Pas de données disponibles**

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »**
Adresse : **74 avenue du Général de Gaulle
CS20096
18203 Saint Amand Montrond**
Tel : **+33.(0)2.48.63.71.00**
Fax : **+33.(0)2.48.96.72.26**
E-mail : **lartisanerie@apei.asso.fr**
Site internet : **www.apei.asso.fr**
Personne de contact : **lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00**

1.4. Numéro d'appel d'urgence :INRS/ORFILA : **+33 (0) 1.45.42.59.59****RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange :****2.1.1. Classification selon règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)**

Skin Irrit. 2, H315

Eye Dam. 1, H318

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la Rubrique 16.

2.2. Eléments d'étiquetage :**2.2.1. Etiquetage selon Règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)****DANGER**CONTIENT : **SODIUM LAURETH SULFATE (CE 500-234-8)**H315 **Provoque une irritation cutanée**H318 **Provoque de graves lésions des yeux**P102 **Tenir hors de la portée des enfants**P280 **Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage**P302+P352 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon**P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer**P310 **Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON**P332+P313 **En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin**

NOM DU PRODUIT : **CREME NETTOYANTE INDUSTRIE POUR LES MAINS**

 CODE PRODUIT : **A330 – A332 – A334**
2.3. Autres dangers :
Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII) :

Pas de données disponibles.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV) :

Le mélange ne contient pas de SVHC ≥0.1% ou de substances soumises à autorisation.

Autres :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1. Substances :

Non concerné.

3.2. Mélanges :
Description :

Nom Substance	CAS	CE	REACH	ID	CE 1272/2008	Concentration
SODIUM LAURETH SULFATE	68891-38-3	500-234-8	01-2119488639-16	--	GHS05 Dgr Skin Irrit.2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	10<=x%<25
LAURETH-2	68439-50-9	500-213-3	01-2119487984-16	--	GHS05, GHS09 Dgr Eye Dam.1, H318 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 3, H412	0<=x%<1

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS
4.1. Description des premiers secours :
Conseils généraux :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Non concerné.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Faire immédiatement appel à un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :
En cas d'inhalation :

Non concerné.

En cas de contact avec la peau :

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'œdèmes, à la suite d'une exposition prolongée.

NOM DU PRODUIT : **CREME NETTOYANTE INDUSTRIE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A330 – A332 – A334****En cas de contact avec les yeux :**

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

En cas d'ingestion :

Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction :****Moyens d'extinction appropriés :**

Dioxyde de carbone (CO₂), poudres, mousse, sable sec.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :**Produits de combustion dangereux :**

Pas de données disponibles.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former : monoxyde (CO) et dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseil aux pompiers :**Classe d'inflammabilité :**

Non inflammable.

Protection contre l'incendie :

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire isolants.

Procédure spéciale :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :****6.1.1. Pour les non-secouristes****Equipements de protection :**

Voir rubriques 7 et 8.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence :

Pas de données disponibles.

6.1.2. Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir Rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les cours d'eau.

NOM DU PRODUIT : **CREME NETTOYANTE INDUSTRIE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A330 – A332 – A334****6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage**

Neutraliser avec un décontaminant basique, par exemple solution aqueuse de carbonate de sodium, ou autre.

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent.

Eviter l'utilisation de solvants.

6.3.3. Autres informations

Pas de données disponibles.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Voir Rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que sur les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Mesures pour prévenir un incendie :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Pas de données disponibles.

Mesures pour protéger l'environnement :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**Mesures techniques et conditions de stockage :**

Stocker en emballage d'origine, à des températures supérieures à 4°C et inférieures à 40°C.

Se conserve 30 mois dans son emballage d'origine fermé et dans les conditions normales de stockage.

Craint le gel.

Matériaux d'emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Pas de données disponibles.

Classe de stockage :

Non inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en Rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle :****8.1.1. Exposition du travailleur**

Non concerné.

8.1.2. Exposition de l'environnement

Non concerné.

NOM DU PRODUIT : **CREME NETTOYANTE INDUSTRIE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A330 – A332 – A334****8.2. Contrôles de l'exposition :****8.2.1. Contrôles techniques appropriés****Mesures liées à la substance/mélange :**

Pas de données disponibles.

Mesures structurelles :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

8.2.2. Mesures de protection individuelle**Protection des yeux / du visage :**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau (mains/corps) :

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Porter des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques demandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374.

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtements de protection appropriés :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire :

Non nécessaire.

Risques thermiques :

Non concerné.

Mesures d'hygiène :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Les stocker dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate surtout dans les endroits clos.

NOM DU PRODUIT : **CREME NETTOYANTE INDUSTRIE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A330 – A332 – A334****8.2.3. Mesures de protection de l'environnement****Mesures liées à la substance/mélange :**

Pas de données disponibles.

Mesures d'instruction :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

Etat physique :	Liquide fluide
Couleur :	Ambré
Odeur :	Fleurie
pH :	4.75 +/-0.25
Point / intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point / Intervalle de fusion :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	Non concerné
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non concerné
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité :	Non concerné
Pression de vapeur :	Non concerné
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	1.040 – 1.055
Viscosité :	2000 – 3000 mPa.s
Hydrosolubilité :	Diluable
Coefficient de partage n-octanol / eau :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Chaleur chimique de combustion	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations :

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité :**

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter :

Eviter le gel.

10.5. Matières incompatibles :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **CREME NETTOYANTE INDUSTRIE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A330 – A332 – A334****10.6. Produits de décomposition dangereux :**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques :****11.1.1. Toxicité aiguë :**

Pas données disponibles.

11.1.2. Corrosion / Irritation de la peau :

D'après les données disponibles sur les ingrédients :

Provoque une irritation de la peau.

Classé comme « Irritant pour la peau ».

(Règle de calcul)

11.1.3. Lésion oculaire grave / Irritation oculaire :

D'après les données disponibles sur les ingrédients :

Provoque de graves lésions des yeux.

Classé comme « Corrosif pour les yeux ».

(Règle de calcul)

11.1.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Pas de données disponibles.

11.1.5. Mutagénicité sur les cellules germinales:

Pas de données disponibles.

11.1.6. Cancérogénicité :

Pas de données disponibles.

11.1.7. Toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles.

11.1.8. Résumé de l'évaluation des propriétés CMR :

Pas de données disponibles.

11.1.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique :

Pas de données disponibles.

11.1.10. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée :

Pas de données disponibles.

11.1.11. Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité :****Toxicité aiguë :** Pas de données disponibles

Poissons :

Crustacés :

Algues / Plantes

aquatiques :

Autres organismes :

Toxicité chronique : Pas de données disponibles**12.2. Persistance et dégradabilité :**

LAURETH-2 (CAS 68439-50-9) : rapidement biodégradable

SODIUM LAURETH SULFATE (CAS 68891-38-3) : rapidement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : CREME NETTOYANTE INDUSTRIE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : A330 – A332 – A334****12.4. Mobilité dans le sol :**

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Pas de données disponibles.

12.6. Autres effets néfastes :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets****13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Classification des dangers :

H8 : Corrosif.

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

15 01 10* : emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un récupérateur agréé. Se référer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées

Pas de données disponibles.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU :

Non concerné.

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

Non concerné.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :**Classe de danger :**

Non concerné.

Étiquette de danger :

Non concerné.

14.4. Groupe d'emballage :

Non concerné.

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :**14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) :**

Non concerné

NOM DU PRODUIT : **CREME NETTOYANTE INDUSTRIE POUR LES MAINS**

 CODE PRODUIT : **A330 – A332 – A334**
14.6.2. Transport ferroviaire (RID) :

Non concerné

14.6.3. Transport fluvial (ADN/ADNR) :

Non concerné

14.6.4. Transport maritime (IMDG) :

Non concerné

14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) :

Non concerné

14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES
15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :
15.1.1. Réglementation européenne
Règlement CE n°1907/2006 (REACH) modifiée :

Le produit est conforme aux dispositions de REACH.

Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

Autres réglementations :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié

Information relatives à l'emballage :

Pas de données disponibles.

Dispositions particulières :

Pas de données disponibles.

15.1.2. Réglementation nationale (France)
Maladies professionnelles : Non concerné.

Classification française des ICPE : Non concerné.

Autres réglementations : Non concerné.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Le produit n'a pas été évalué.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS
16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :

Classification	Justification
Skin Irrit Cat2 ; H315 Eye Dam Cat1 ; H318	Règle de calcul

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3

Texte abrégé	Texte intégral
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

NOM DU PRODUIT : **CREME NETTOYANTE INDUSTRIE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A330 – A332 – A334****16.3. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :**

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	21/12/2018	Création	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable QHSE

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

Fait par Sistina Conseils

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :